

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 MAI 2017 à 19H30

Étaient présents : ANDRE Jean-Luc, CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, MOREAU Damien, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Jean-Marc, PROVOST Patrick, REY Robert, SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

Absents : PELLISSIER Daniel (procuration à PELLISSIER C) ; PITHOUD Chantal (procuration à COHENDET R), RIVET Christiar (procuration à PROVOST P), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, DE VRIES Catherine.

Le Procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions émanant des associations et après avoir entendu les propositions du groupe de travail réuni avant la séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2017 les subventions suivantes

ACCA St François-Longchamp = 400 €	Comité des Fêtes de Montaimont = 650 €
Association des Anciens Combattants de Montaimont = 630 €	Régul'Matous = 300 €
Club des Sports de St-François-Longchamp = 36.850 €	Cercle Vocal Les Chœurs de L'Arc = 100 €
Groupement Agricole de Maurienne = 900 €	Maurienne Lutte = 2.350 €
Ski Snow Maurienne = 5.000 €	Souvenir Français = 180 €

Association Club Enfants = 29.000 € (M. Patrick PROVOST ne prenant pas part au vote)

Concernant les Club des Sports et Ski Snow Maurienne, les élus accordent les subventions pour 2017 mais précisent les conditions indispensables à remplir pour les futures subventions.

LUGE 4 SAISONS : CREATION DE POSTES SAISONNIERS ETE 2017 : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de la luge sur rails 4 saisons et propose la création des mêmes postes saisonniers que lors de l'été 2016 (2 postes à temps complet et 1 poste à 25 heures hebdomadaires), proposition acceptée à l'unanimité.

CENTRE DE BALNEOTHERAPIE : CREATION DE POSTES SAISONNIERS ETE 2017 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des postes saisonniers nécessaires à l'exploitation du Centre de balnéothérapie durant l'été 2017 (11 postes) et autorise le Maire à recruter si nécessaire des agents occasionnels pour le remplacement éventuel du personnel absent.

LUGE 4 SAISONS : TARIFS ETE 2017 : Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer pour l'été 2017 les mêmes tarifs que la saison d'hiver 2016/2017 et de fixer un nouveau tarif pour les enfants de moins de 8 ans accompagnés (carte 10 personnes luge duo à 33€).

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA 4C : M. le Maire rappelle au Conseil le transfert, au 1^{er} janvier 2017 à la 4C, des compétences : « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » et en matière de « promotion du tourisme » incluant la création d'offices de tourisme. Ce transfert entraîne un transfert de charges et de recettes et les attributions de compensation peuvent ainsi être modifiées en conséquence. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le rapport établi par la CLECT (pas de modification financière pour la Collectivité).

PROJET DE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE PAR LE SIEPAB : Après avoir pris connaissance du projet du SIEPAB, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux présentés et décide la réalisation du réseau gravitaire à Cochinières, pour un montant estimé à 10.000 € HT, à la charge de la Commune;

CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE 2017/2019 : M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie entre la Commune, le SIRTOMM de Maurienne et la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, concernant l'organisation du service de collecte sur le bas de la Commune Déléguée de Montgellafrey, convention approuvée à l'unanimité par le Conseil.

SIEPAB - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET BUDGETS PRIMITIFS 2017 : Le Conseil Municipal prend acte des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017 présentés par le SIEPAB.

CENTRE SPORTIF DES LONGES : PROLONGATION DU CONTRAT DE D.S.P. EN COURS : Après avoir pris connaissance des modalités de gestion du centre et compte tenu des réflexions en cours, suite la création de la commune nouvelle, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler pour une année la convention confiant la gestion du Centre à l'EPIC Office du Tourisme.

UTN DE LA LAUZIERE : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de l'UTN de la Lauzière et le projet immobilier retenu lors d'une précédente séance du Conseil. Compte tenu de la surface de plancher prévue au projet, un dossier doit être présenté dans le cadre de l'examen au cas par cas.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de service de MDP Consulting pour un montant de 3.850 € HT soit 4.650 € TTC ;

UTN DE LA LAUZIERE : le Conseil prend connaissance de l'avancement du dossier avec le groupement retenu, suite aux rencontres avec Me Bartoli, le cabinet d'architectes et les services instructeurs, et souligne les points de vigilance.

REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE – VŒU DE MAINTIEN DES SERVICES JUDICIAIRES : Après avoir pris connaissance du courrier de M. le Bâtonnier d'Albertville alertant les élus des sérieuses menaces qui pèsent sur le devenir du TGI d'Albertville mais également sur la Cour d'Appel de Chambéry, Le Conseil Municipal, conscient que la remise en cause du maillage territorial de l'organisation judiciaire serait préjudiciable pour les concitoyens, demande le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry, au nom de la justice de proximité et de qualité.

DECISIONS MODIFICATIVES : Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :
Virement d'un montant de 4.000 € du compte 022 (dépenses imprévues) au comptes 673 (Titres annulés).

LOCATION DE STRUCTURES GONFLABLES : La proposition de la Société C2J Loisirs pour la location durant l'été 2017 de deux structures gonflables est approuvée à l'unanimité (2.580,00 € HT).

DEMANDE D'AIDE POUR LA VALORISATION DE BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT DANS LE CADRE DU CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIERE : M. le Maire Délégué de Montgellafrey présente au Conseil Municipal le détail technique de l'exploitation de la parcelle 2 et 12p de la forêt communale de St François Longchamp, commune déléguée de Montgellafrey, relevant du régime forestier. (Estimation de 55.100 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CST « Pays de Maurienne », et demande l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

ENTRETIEN ET BALISAGE DES CHEMINS : Suite à la lettre de de M. Guy PERRET informant la Commune de sa cessation d'activité et de l'abandon du marché signé concernant l'entretien et le fauchage des sentiers et pistes VTT, le déboisement des parcelles communales, le Conseil décide d'accorder les travaux 2017 à la Société BUET TP dans les mêmes conditions.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTGELLAFREY : cons de recrutement d'un non titulaire : M. le Maire délégué de Montgellafrey fait part au Conseil de la démission de Julie PAGES, adjoint technique à temps non complet, chargé de la gestion des gîtes. Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 et au tableau des effectifs approuvé par délibération N° 08 du 17 janvier 2017, il est nécessaire de définir les conditions de recrutement d'un agent non titulaire si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C. Le Conseil à l'unanimité définit ces conditions de recrutement dans le cadre de l'article 3-3-4 alinéa de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance

- de la lettre de M. BOUVRAD concernant le maintien du taux de subvention « communes défavorisées », suite à l'intervention de Mme Emilie BONNIVARD ;
- du montant de la TADE pour 2017 ;
- du projet d'extension des locaux des remontées mécaniques,
- De la demande de l'Association des Pêcheurs de l'Arc pour l'autorisation de pêcher dans les lacs de la commune nouvelle. Un bail est déjà en cours pour Montaimont et St François Longchamp, suite aux problèmes rencontrés, aucun bail ne sera signé pour le Lac de la Grande Léchère ;
- de l'inscription au concours départemental « Villages fleuris » ;
- des travaux prévus en 2018 par l'OPAC sur le bâtiment du Roc Noir ;
- de la décision de sursis à statuer concernant la demande de subvention pour les gîtes de Montaimont ;
- des dossiers contentieux en cours ;
- du partenariat signé entre l'OT et la Fédération Française de Sports Boules ;
- du 1^{er} prix obtenu par l'école du Planet au concours organisé dans le cadre de « station Amie » par la FFS ; les modalités d'inscriptions à l'école sont précisées (responsabilité du Maire) ;

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 17 mai 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

